



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Le nombre définitif d'affaires traitées en 2017

Question écrite n° 5139

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, aux fins de connaître le nombre définitif d'affaires traitées en 2017.

Texte de la réponse

En 2015, les parquets ont traités 4 297 458 affaires pénales. En 2016 (données provisoires), les parquets ont traités 4 479 808 affaires pénales. Les données définitives de 2016 et les données provisoires de 2017 seront disponibles en mars 2018. Source : Ministère de la Justice/SG/SEM/SDSE – SID Statistiques pénales

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5139

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : [Justice](#)

Ministère attributaire : [Justice](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 février 2018](#), page 896

Réponse publiée au JO le : [13 mars 2018](#), page 2154